En vérité, l'arbre cache la forêt !

La Direction Générale de la Caisse, lors d'un CSE en date du 09 Mars 2023, a sollicité des représentants des salariés leur avis quant à un **passage à pertes de près de10 Millions d'euros**.
Il s'agirait, plus gravement, d'une écriture datant… de 2012 **découverte, semble-t-il, en… 2021** !

Moult questions se posent :

Comment une telle perte a-t-elle pu échapper à la vigilance et à l'expertise de l'ensemble des systèmes de contrôle de la Caisse Régionale et, simultanément de CASA ?
Comment expliquer et justifier qu'une telle situation et un tel silence aient pu perdurer durant 10 années ?
Il importe de toute urgence que le Conseil d'administration de notre Caisse se prononce tant sur la perte de 10 millions d'euros que sur le silence « préservé » depuis 10 ans par les Directions Générales successives.
Nos administrateurs ont-ils interrogé, durant ces 10 années, les Directions Générales sur l'origine de cette perte ?
Quelles réponses ont-ils obtenues de ces Directions Générales ?
Quelles diligences ont-ils entreprises aux fins que soient sanctionnés d'éventuels manquements à l'origine de la perte et que soit comptablement corrigé ce grave dysfonctionnement ?
En l'absence d'interrogations, de réponses et de diligences effectuées par ses soins, le **Conseil d'administration de notre Caisse, aurait-il été tenu dans l'ignorance de cette perte ?**
S'il s'avérait qu'aucune diligence en termes d'interrogations et de réponses n'aurait été entreprise par nos administrateurs et singulièrement par notre Président, comment expliquer leur stupéfiante inertie ?
Quel serait donc, de son point de vue mais, particulièrement, du point de vue de la loi, le rôle véritable de notre Conseil d'administration ?

De même, nous assistons depuis 2018, aux départs précipités de Directeurs Financiers de la Caisse Régionale : l'un s'en est allé en 2018, l'autre partira début Avril 2023.
Confrontée à ces surprenants évènements, la CGTG ne saurait demeurer indifférente !
Nos interrogations sont d'autant plus prégnantes et légitimes considérant le contexte délétère consécutif à l'image et à la réputation dégradées de notre entreprise en raison de l'actualité médiatique récente : « *La direction du Crédit Agricole traînée en justice par huit de ses employés* » (France-Antilles du 13 mars 2023).

Sachant que des salariés subissent des pressions de plus en plus fortes lorsque leurs objectifs ne sont pas atteints et qu'ils sont directement et promptement interpellés par la Direction Générale sur leurs prétendus manquements, il importe que nous sachions qui recevra et interpellera le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint concernant une perte de 10 millions d'euros occultée durant 10 ans.

Sachez collègues que depuis le 06 février dernier, **le SUNICAG, l'UGTG et la CGTG ont demandé une audience à la Direction. L'objectif était de revoir à la hausse le montant de la REC. A ce jour aucun rendez-vous ne nous a été proposé. La CGTG a, en conséquence, refusé de signer l'accord REC 2023 et participer en NAO.**

De qui la Direction se moque-t-elle ?

Se pourrait-il que, gardant le silence sur cette perte de 10 millions, les objectifs et les résultats auraient été surévalués durant 10 années ?
Serait-il envisageable de considérer que les importantes primes et les substantiels avantages de la Direction Générale et de ses cadres de direction auraient été calculés sur la base de résultats insincères ?
Nous avons également assisté à une perte massive de nos savoirs et compétences par un transfert jusqu'à aujourd'hui inexpliqué et inexplicable vers les CR de l'hexagone.
Celles-ci en sont à ce point satisfaites qu'elles embauchent, là où la CR de Guadeloupe s'appauvrit en ressources humaines.
En atteste le transfert en ce début d'année 2023, des corps de contrôle vers la CR Brie-Picardie.
Scandaleuse, cette insoutenable décision a puissamment interpellé Monsieur Philippe BRASSAC de CASA !
Les prestataires de services guadeloupéens n'auraient-ils plus suffisamment de compétences ?
Que devons-nous penser des successifs et juteux contrats de prestations de services des amis de la Martinique de notre DGA ?
Le Conseil d'administration de la CR contrôle-t-il la mieux-distante financière et l'éventuelle supériorité experte des prestataires de services martiniquais au regard des opérateurs guadeloupéens ?
Sommes-nous toujours Banque Régionale de Plein Exercice ou une fusion avec une CR aujourd'hui inconnue nous est-elle promise ?
Que le DG, le DGA, le Président et son conseil d'administration expliquent promptement les 10 millions passés à perte et sur le silence qu'ils ont étrangement, et collectivement préservés !

Enfin, aux départs précipités des Directeurs Financiers s'ajoute le défilé, en moins de 5 ans, des Directeurs des Ressources Humaines ! Le comble de l'ironie étant que le dernier en date est à la fois DRH et DIRFI !

Quand cessera le management par la terreur mis en œuvre par la direction générale actuelle de la Caisse, dénoncée devant les tribunaux par huit salariés de l'entreprise ?
Considérant le nombre de procédures judiciaires pendantes pour cause, entre autres, de harcèlement moral, quels provisionnements ont été d'ores et déjà effectués par la Direction Générale de la Caisse ?

Au regard des faits et informations qui précèdent, **sachez, chers collègues que la CGTG vous appelle à une réelle prise de conscience et demeure mobilisée à vos côtés.**

KOLÈG FO NOU DOUBOUT, FO PA NOU PÈ

CGTG, le 14 mars 2023